

# **Rapport annuel 2020-2021**

## **Société de gestion du cannabis**

## **Rapport annuel 2020-2021**

### **Publié par la :**

Société de gestion du cannabis  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/cannabis.html>

### **Mars 2022**

### **Page couverture :**

Services gouvernementaux

### **Imprimerie et reliure :**

Services d'impression, ASINB

**ISBN : 978-1-4605-2506-7** (version imprimée)

**ISBN : 978-1-4605-3010-8** (version en ligne)

**ISSN : 2564-4548** (version imprimée)

**ISSN : 2564-4556** (version en ligne)

**Imprimé au Nouveau-Brunswick**

L'honorable Ernie L. Steeves  
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Nous sommes ravis de vous présenter le rapport annuel de la Société de gestion du cannabis  
pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.



Cheryl Hansen  
Présidente



Mike Comeau  
Administrateur



## **Société de gestion du cannabis**

---

La Société de gestion du cannabis a été constituée en société de la Couronne en juin 2018 par la *Loi constituant la Société de gestion du cannabis* (« la *Loi* ») en réponse au projet du gouvernement fédéral de légaliser et de réglementer le cannabis et de respecter l'article 69 de la *Loi sur le cannabis* (Canada).

Elle a le mandat suivant au regard du cannabis à des fins récréatives :

- a) entreprendre, mettre en œuvre, organiser, effectuer et gérer son achat, sa distribution et sa vente pour le compte du gouvernement provincial;
- b) entreprendre, mettre en œuvre, organiser, effectuer et gérer son achat, sa distribution et sa vente pour le compte du gouvernement provincial et de celui de toute autre province ou de tout territoire du Canada;
- c) veiller à ce que son achat, sa distribution et sa vente soient effectués et gérés dans les points de vente au détail fiables et sécurisés conformément au *Code criminel* (Canada), à la *Loi sur le cannabis* (Canada), à la présente loi et à ses règlements et à la *Loi sur la réglementation du cannabis*;
- d) promouvoir sa consommation responsable dans la province;
- e) prendre toutes autres mesures qu'exige le lieutenant-gouverneur en conseil concernant son achat, sa distribution et sa vente.

La Société a conclu une convention de fournisseur de services avec Cannabis NB, filiale d'Alcool NB Liquor (ANBL), en vertu du paragraphe 8d) de la *Loi* pour établir un réseau de vente au détail et de distribution du cannabis. Elle reçoit les profits nets découlant des activités de Cannabis NB, conformément à cette convention.

## **Gouvernance**

---

### **Conseil d'administration**

Les activités commerciales de la Société de gestion du cannabis sont gérées par un conseil d'administration, composé du sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor, du sous-ministre de la Santé, du sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique et d'au plus quatre hauts fonctionnaires, dont l'un doit être responsable du développement économique.

Au 31 mars 2021, les membres du conseil d'administration étaient :

- Cheryl Hansen, sous-ministre, Finances et Conseil du Trésor (présidente)
- Gérald Richard, sous-ministre de la Santé (vice-président)
- Mike Comeau, sous-ministre de la Sécurité publique
- Renée Laforest, vice-présidente, Service Nouveau-Brunswick
- Travis Bergin, sous-ministre délégué, Finances et Conseil du Trésor
- Sadie Perron, directrice générale, Service Nouveau-Brunswick
- Paul Martin, contrôleur

## **Dirigeants et personnel de soutien**

La Société comptait trois dirigeants au 31 mars 2021 :

- Président
- Secrétaire-trésorier
- Secrétaire de séance

Ces dirigeants ont des fonctions précises en vertu des règlements administratifs et toute autre fonction que prescrit le conseil. Tous les dirigeants de la Société sont des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La Société reçoit également le soutien et les services du personnel de la Direction des relations avec les organismes du ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

## **Faits saillants de 2020-2021**

---

### **COVID 19**

La vente au détail du cannabis a été désignée comme un service essentiel par l'arrêté obligatoire lié à la COVID-19. Les magasins de détail sont donc restés ouverts pour servir le public au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Pour assurer la sécurité du personnel et des clients, Cannabis NB a suivi l'arrêté obligatoire et les consignes de Santé publique. L'espace dans les magasins de vente au détail et les entrepôts a été ajusté pour respecter la distanciation sociale et de l'équipement de protection individuelle était disponible. Des affiches ont aussi été ajoutées pour s'assurer d'informer le personnel et les clients des pratiques liées à la COVID-19.

### **Ajustement du marché**

#### Approvisionnement en cannabis

Le marché du cannabis a continué à se stabiliser tout au long de l'exercice financier 2020-2021, notamment pour les produits comestibles, les concentrés et les produits topiques qui ont été légalisés à la fin de l'année 2019.

En raison de l'augmentation de la quantité et de la sélection de l'approvisionnement de cannabis, le secteur canadien de la vente au détail de cannabis a pu fournir une plus grande variété de produits à des prix concurrentiels pour répondre à la demande des consommateurs.

#### Modèle privé de vente au détail

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a examiné la vente au détail du cannabis dans la province et a lancé une demande de propositions pour examiner d'autres options du modèle public de vente au détail.

Le processus a pris fin en mars 2021 et le gouvernement a déterminé que les consommateurs et les contribuables de la province pouvaient être bien servis par des améliorations constantes au modèle actuel.

## **Rendement de Cannabis NB**

Cannabis NB a réalisé un profit de 10,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2020-2021. Toutes les catégories de produits ont dépassé les objectifs en matière de bénéfices bruts.

Cannabis NB a continué d'avoir 20 magasins dans 17 municipalités et un magasin en ligne offrant des services par la poste ou ramassage en magasin.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE GESTION DU CANNABIS

31 MARCH 2021



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la présidente et aux membres du conseil d'administration de la Société de la gestion du cannabis

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de la gestion du cannabis (l'« entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de mon rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et j'évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et je mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- J'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des activités commerciales au sein des états financiers consolidés, pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale par intérim,



Janice Leahy, CPA, CA, CIA

Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada

Le 2 décembre 2021

## Rapport de la direction

**Le 31 mars 2021**

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société de gestion du Cannabis (SGC).

La SGC a un système comptable et des contrôles connexes destinés à fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées conformément à ce qui est autorisé, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le conseil d'administration de la SGC est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Les membres du conseil d'administration examinent les états financiers, recommandent leur approbation et rencontrent périodiquement la direction et les vérificateurs externes pour discuter des contrôles internes et d'autres questions financières.



Cheryl Hansen  
Sous-ministre des Finances et Conseil du Trésor  
Présidente de la SGC



Ian Hollohan  
Président de la SGC



**Société de gestion du Cannabis**  
**État consolidé de la situation financière**  
**au 31 mars**

Actif financier	2021	2020
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis à recevoir	49 233 \$	63 645 \$
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>49 233 \$</b>	<b>63 645 \$</b>
<b>Passif</b>		
Investissement dans la Société de Cannabis - déficit	6 212 920 \$	17 023 000 \$
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis à payer	49 233	63 645
<b>Total du passif</b>	<b>6 262 153 \$</b>	<b>17 086 645 \$</b>
<b>Dette nette</b>		
	<b>(6 212 920) \$</b>	<b>(17 023 000) \$</b>
<b>Déficit accumulé</b>		
	<b>(6 212 920) \$</b>	<b>(17 023 000) \$</b>

Passif éventuel – note 8

Engagements - note 9

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états consolidés de la situation financière.

Approuvé par la Société

\_\_\_\_\_ Administrateur

\_\_\_\_\_ Administrateur

**Société de gestion du Cannabis**  
**État consolidé des résultats**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

Recettes	Budget de 2021 - note 7	2021	2020
Revenu tiré d'un placement dans Cannabis NB	3 000 000 \$	10 810 080 \$	- \$
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis - note 5	1 400 000	625 835	812 933
<b>Total des recettes</b>	<b>4 400 000 \$</b>	<b>11 435 915 \$</b>	<b>812 933 \$</b>
<b>Charges</b>			
Perte nette d'un placement dans Cannabis NB	- \$	- \$	4 273 000 \$
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis - note 5	1 400 000	625 835	812 933
<b>Total des charges</b>	<b>1 400 000 \$</b>	<b>625 835 \$</b>	<b>5 085 933 \$</b>
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>3 000 000 \$</b>	<b>10 810 080 \$</b>	<b>(4 273 000) \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états consolidés de la situation financière.

**Société de gestion du Cannabis**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

	Budget de 2021 - note 7	2021	2020
<b>Dette nette - début de l'exercice</b>	(17 023 000) \$	(17 023 000) \$	(12 514 000) \$
<b>Changements durant l'exercice</b>			
Excédent (Déficit) de l'exercice	3 000 000 \$	10 810 080 \$	(4 273 000) \$
Impact du changement de convention comptable - note 4	-	-	(236 000)
<b>Diminution(Augmentation) de la dette nette</b>	<u>3 000 000 \$</u>	<u>10 810 080 \$</u>	<u>(4 509 000) \$</u>
<b>Dette nette - fin de l'exercice</b>	<u><b>(14 023 000) \$</b></u>	<u><b>(6 212 920) \$</b></u>	<u><b>(17 023 000) \$</b></u>

**Société de gestion du Cannabis**  
**État consolidé de l'évolution du déficit accumulé**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

	Budget de 2021 - note 7	2021	2020
<b>Déficit accumulé - début de l'exercice</b>	(17 023 000) \$	(17 023 000) \$	(12 514 000) \$
Excédent (Déficit) de l'exercice	3 000 000 \$	10 810 080 \$	(4 273 000) \$
Impact du changement de convention comptable - note 4	-	-	(236 000)
<b>Déficit accumulé - fin de l'exercice</b>	<u><b>(14 023 000) \$</b></u>	<u><b>(6 212 920) \$</b></u>	<u><b>(17 023 000) \$</b></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états consolidés de la situation financière.

**Société de gestion du Cannabis**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

	2021	2020
<b>Espèces et quasi-espèces générées par (utilisées dans les éléments suivants) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (Déficit) de l'exercice	10 810 080 \$	(4 273 000) \$
Impact du changement de convention comptable - note 4	-	(236 000) \$
<b>Fonds provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>10 810 080 \$</b>	<b>(4 509 000) \$</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
(Augmentation) Perte sur l'investissement dans la Société de Cannabis NB	(10 810 080) \$	4 509 000 \$
<b>Fonds provenant des activités d'investissement</b>	<b>10 810 080 \$</b>	<b>4 509 000 \$</b>
<b>Diminution des espèces et des quasi-espèces durant l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Espèces et quasi-espèces – début de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Espèces et quasi-espèces – fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états consolidés de la situation financière.

**Société de gestion du cannabis**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**31 mars 2021**

**1. Nature de la Société**

La Société de gestion du cannabis (SGC) est une société de la Couronne établie en vertu de la *Loi constituant la Société de gestion du cannabis* sanctionnée le 16 mars 2018. La SGC est chargée de surveiller, d'organiser, de diriger et de gérer la vente au détail de cannabis au Nouveau-Brunswick.

La SGC est gérée par un conseil d'administration, entièrement interne au gouvernement. La composition du conseil est décrite au paragraphe 12(1) de la *Loi constituant la Société de gestion du cannabis*. Conformément à l'article 13 de la Loi, le sous-ministre des Finances et Conseils du Trésor assure la présidence du conseil et le sous-ministre de la Santé, la vice-présidence. Les règlements administratifs prévoient trois dirigeants de la Société, soit un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier, qui s'acquittent de tâches précises énoncées dans les règlements administratifs et qui peuvent s'acquitter d'autres tâches prescrites par le conseil d'administration. Les services de soutien de la Société (par exemple la préparation des états financiers annuels et du rapport annuel, la gestion des activités quotidiennes, etc.) sont assurés par le personnel de la Direction des Relations avec les organismes du ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

La SGC a le pouvoir de conclure des ententes de distribution et de vente de cannabis. Son mandat consiste à élaborer une politique sur la consommation responsable du cannabis, sous réserve de l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil. La SGC a conclu une entente de fournisseur de services avec Cannabis NB (une filiale d'Alcool NB Liquor (ANBL)) pour exploiter les points de vente au détail de cannabis en son nom au Nouveau-Brunswick.

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

**a) Méthode comptable**

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**b) Conventions comptables particulières**

Recettes et charges

Les recettes et les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où a eu lieu la transaction ou l'activité qui a généré les recettes ou les charges.

**c) Principes de la consolidation – Méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation**

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, lesquelles sont définies à la note 4 des présents états financiers consolidés. Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les actifs et les passifs nets d'une entreprise publique sont déclarés comme un placement sur l'état consolidé de la situation financière de la Société. Le bénéfice net de l'entreprise publique est déclaré comme un revenu ou une perte de placement de Cannabis NB (CNB) sur l'état consolidé des résultats de la Société. Les opérations et les soldes entre organisations ne sont pas éliminés. Les conventions comptables des entreprises publiques ne sont pas ajustées pour les rendre conformes à celles de la Société.

**d) Transferts gouvernementaux**

Les transferts gouvernementaux constituent des transferts d'argent, comme des subventions, à une organisation pour laquelle la Société ne reçoit directement en échange aucun bien ni service. Dans les

**Société de gestion du cannabis**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**31 mars 2021**

**Note 2d (suite)**

états financiers de la Société, les transferts gouvernementaux sont constatés en tant que charges dans la période où surviennent les activités relatives aux paiements de transfert tant qu'ils sont autorisés et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts gouvernementaux sont constitués de charges dans le cadre du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Les recettes et le recouvrement sont constatés dans la période où ils sont autorisés, tant que les critères d'admissibilité sont respectés.

**e) Incertitude relative à la mesure**

Pendant la préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif éventuel et du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges au cours de la période visée.

Les éléments nécessitant l'utilisation d'estimations importantes comprennent des montants inscrits dans les états financiers de Cannabis NB, tels que la durée de vie utile des biens, de l'équipement et des immobilisations incorporelles, la dépréciation des biens et de l'équipement, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives, lesquels ont tous une incidence sur la répartition nette et sur l'affectation des bénéfices ou des pertes non distribués à la Société de gestion du cannabis (SGC). Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction dans ces états financiers. Ces différences, qui peuvent être importantes, pourraient nécessiter des ajustements au cours des prochaines périodes de rapport. Puisque les futurs événements sont imprévisibles, il n'est pas possible d'estimer de manière raisonnable l'étendue de l'incertitude relative à la mesure.

La pandémie de COVID-19 a été déclarée en mars 2020 et se poursuit. L'étendue et le moment de la propagation continue, ou de l'atténuation, du virus COVID-19 demeurent incertains. Compte tenu de cette incertitude, la Société ne peut raisonnablement estimer l'impact futur du virus COVID-19 sur les domaines importants nécessitant l'utilisation d'estimations de gestion.

**f) Somme due par la Province du N.-B. – espèces et quasi-espèces**

La SGC utilise le fonds consolidé provincial comme compte bancaire. Les fonds y sont déposés et des chèques sont tirés pour satisfaire aux obligations de la SGC. Aucune somme à recevoir de la Province était comptabilisée au 31 mars 2021. (0 \$ – 2020).

**g) Instruments financiers**

Les instruments financiers comprennent les comptes débiteurs et les comptes créditeurs, qui sont tous comptabilisés au coût et qui sont censés se rapprocher de leur juste valeur. Les instruments financiers sont constatés lorsque la SGC devient partie aux obligations et aux droits contractuels de l'instrument financier.

Ils cessent d'être comptabilisés quand les droits contractuels sur les flux de trésorerie découlant de l'actif financier ont expiré ou ont été transférés, et que la SGC a transféré presque tous les risques et avantages

**Société de gestion du cannabis**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**31 mars 2021**

**Note 2g (suite)**

inhérents à la propriété. Ils cessent également d'être comptabilisés lorsque l'obligation contractuelle a été acquittée, annulée ou est arrivée à expiration.

**3. Gestion des risques**

Voici une analyse des risques ayant trait aux instruments financiers de la SGC :

a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La direction a déterminé que la Société n'est exposée à aucun risque à l'heure actuelle.

b) Risque de liquidité

Il s'agit du risque lié à l'incapacité de régler une obligation à temps ou à un prix raisonnable. Le risque de liquidité est géré par le Fonds consolidé de la province afin de satisfaire aux exigences en matière d'exploitation et de capital. La direction a déterminé que la Société n'est exposée à aucun risque à l'heure actuelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit d'un risque attribuable à la possibilité que des fluctuations de taux d'intérêt aient des répercussions sur les futurs flux de trésorerie ou justes valeurs des instruments financiers. La direction a déterminé que la Société n'est exposée à aucun risque à l'heure actuelle.

d) Risque de change

Ce risque est inhérent aux instruments financiers libellés en monnaie étrangère. La direction a déterminé que la Société n'est exposée à aucun risque à l'heure actuelle.

**4. Investissement dans Cannabis N.-B. Ltée – Déficit**

Le 25 juin 2018, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick a constitué CNB en filiale en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. CNB exploite le réseau de magasins de détail qui vend du cannabis au Nouveau-Brunswick au nom de la SGC. CNB est déclarée comme entreprise publique de la SGC. Les états financiers de CNB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

À la suite de l'adoption de la IFRS 16, CNB a constaté d'autres actifs au titre du droit d'utilisation et d'autres obligations locatives, comptabilisant la différence dans les bénéfices non répartis. L'impact de la transition a entraîné une diminution nette de 236 000 \$ des capitaux propres.

**Société de gestion du cannabis**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**31 mars 2021**

**Note 4 (suite)**

Voici de l'information financière sur CNB Ltée et l'investissement de la SGC dans CNB.

<u>État de la situation financière</u> (en milliers de dollars)	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>Actif</b>		
<b>Actif courants</b>		
Encaisse	695 \$	534 \$
Comptes clients et autres débiteurs	313	2 680
Stocks	7 420	11 251
Charges payées d'avance	848	764
	9 276	15 229
<b>Actif à long terme</b>		
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	6 514	8 051
Actifs au titre du droit d'utilisation	28 162	30 400
	34 676	38 451
<b>Actifs totaux</b>	<b>43 952 \$</b>	<b>53 680 \$</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	5 477 \$	4 967 \$
Somme due à la Société des alcools du Nouveau- Brunswick	15 488	34 671
Obligation locative	29 200	31 065
<b>Passifs totaux</b>	<b>50 165 \$</b>	<b>70 703 \$</b>
<b>Capitaux propres de la province du Nouveau-Brunswick</b>		
Déficit	6 213 \$	(17 023) \$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>43 952 \$</b>	<b>53 680 \$</b>
 <u>État des résultats</u> (en milliers de dollars)		
Ventes totales	70 096 \$	44 029 \$
Coût des ventes	42 035	27 807
Bénéfice brut	28 061	16 222
Autres produits	1 207	1 165
Charges d'exploitation	18 458	21 660
<b>Résultat net (perte nette) et résultat (perte) global</b>	<b>10 810 \$</b>	<b>(4 273) \$</b>

**5. Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis**

Le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis a été établi comme compte à but spécial en vertu de la *Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis* afin de garantir le financement de ce qui suit :

**Société de gestion du cannabis**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**31 mars 2021**

**Note 5 (suite)**

- des programmes d'éducation et de sensibilisation portant sur le cannabis;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes liés à la consommation responsable du cannabis et à la réduction de ses méfaits sur la santé, ainsi que la promotion de la responsabilité sociale des entreprises vouées à sa distribution et à sa vente;
- le financement de projets de recherche portant sur le cannabis et sur sa consommation;
- le remboursement des coûts des initiatives liées aux fins visées ci-dessus qu'engage un particulier ou une organisation, un ministère ou encore une société ou un organisme du gouvernement provincial.

Conformément au Règlement général pris en vertu de la Loi constituant la Société de gestion du cannabis, la SGC doit verser au moins 250 000 \$ au Fonds chaque année. 2% des achats de cannabis de CNB doivent être versés au Fonds. Pour l'exercice en cours, 625 835 \$ (812 933 \$ – 2020) sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor est le dépositaire du Fonds.

**6. Opérations entre apparentés**

La SGC est liée à la Province et à tous les ministères, organismes, commissions et sociétés de la Couronne sous le contrôle commun de la Province du Nouveau-Brunswick.

Les opérations inter entités (opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun) sont comptabilisées à leur valeur d'échange lorsqu'elles se font selon les mêmes modalités que celles d'une opération entre entités n'ayant pas de lien de dépendance entre elles.

Des transactions avec la Province du Nouveau-Brunswick et des entités sous contrôle commun de la Province du Nouveau-Brunswick ont été conclues et réglées selon des conditions de commerce normales, à l'exception des services relatifs aux bureaux, à la technologie de l'information, aux ressources humaines, aux services juridiques, opérationnels et administratifs financiers, qui sont fournis gratuitement à la SGC par la Province du Nouveau-Brunswick.

Les apparentés incluent également les principaux cadres ayant le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SGC, les membres de leur famille proche et toute entité étroitement liée à ces personnes. Les principaux cadres de la SGC ont été désignés comme membres du conseil d'administration avec les dirigeants de la Société. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, il n'y a eu aucune opération à signaler entre la SGC et les principaux cadres, les membres de leur famille proche ou les entités qui leur sont affiliées.

**7. Budget**

Les chiffres budgétaires inclus dans les présents états financiers consolidés ont été tirés des estimations approuvées par le conseil d'administration de la SGC.

**Société de gestion du cannabis**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**31 mars 2021**

**8. Passifs éventuels**

La Société peut faire l'objet de litiges dans le cadre de ses activités. Selon le jugement de la direction, il n'y a aucune exposition à des risques importants à l'heure actuelle. Donc, la direction n'a pas comptabilisé de provision pour perte dans les états financiers.

**9. Engagements de CNB**

CNB loue des immeubles et des locaux. Outre les contrats de location, CNB a conclu des engagements contractuels pour les services de centre d'appels qui expirent en 2023. Le tableau ci-dessous présente les engagements de CNB.

(en milliers de dollars)

Montant exigible en un an ou moins	3 724 \$
Entre un an et cinq ans	15 494
<u>Plus de cinq ans</u>	<u>18 497</u>
	<u><u>37 715 \$</u></u>

**10. Données Comparatives**

Certains chiffres de 2020 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour 2021.